

Image not found or type unknown



Renseignements sur les prud'hommes

Par **natacha**, le **27/01/2009** à **08:01**

Je voudrais savoir si entre le moment ou je commence mon dossier pour attaquer mon employeur au prud'hommes et l'audience , les délais sont longs.rnJai été licencié pour avoir pris des congés de noel alors que ceux-ci avaient été signés par mon superieur hierarchique (on remets en cause mon initiative professionnelle, et des tickets de caisse retrouvés non encaissés mais qui ne comportent pas mon nom) Enfin je pense que c'était une excuse pour me licencier. Depuis plusieurs mois on m'avaient proposé un poste de vendeur itinérant que je refusais ? Je suis sûr que ça vient de ça.rnMerci de me repondre , c'est la première fois que ça m'arrive? Donnez moi des conseils rnMerci